

Nos précédents montrent clairement que l'imminence de la faillite possible d'une banque—et en l'occurrence ce serait la deuxième—avec les répercussions que cela peut avoir pour tout le système bancaire constitue, selon moi, une véritable urgence au sens du Règlement. La présidence doit alors décider s'il sera possible de débattre cette question sous peu. Comme les députés le savent, un avis de motion du gouvernement est inscrit au Feuilleton des avis, mais jusqu'à maintenant, la présidence ignore au juste quand cette motion sera débattue. Cependant, on me dit qu'on discute encore de la possibilité de tenir un débat sur cette question.

Même si je considère que cette question est bel et bien urgente, je ne suis pas convaincu pour le moment qu'il y ait une urgence suffisante pour qu'on modifie l'ordre du jour d'aujourd'hui, afin d'en débattre dès aujourd'hui.

* * *

[Français]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, si la question numéro 331 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

M. le Président: La Chambre désire-t-elle que la question n° 331 soit réputée transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[Texte]

LES DÉTENUÉS ÉVADÉS D'ÉTABLISSEMENTS À SÉCURITÉ MINIMALE

Question n° 331—**M. Nunziata:**

Quels sont les noms des détenus qui se sont évadés d'établissements à sécurité minimale, y compris tous ceux qui ne sont pas revenus après avoir obtenu un congé, au cours des douze derniers mois et, dans chaque cas, a) de quel établissement l'intéressé s'est-il évadé, b) depuis combien de temps y était-il détenu, c) le cas échéant, de quel établissement à sécurité moyenne avait-il été transféré?

(Le document est déposé.)

[Français]

M. Dick: Je demande, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI DE 1973 SUR LES ALLOCATIONS FAMILIALES MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 19 septembre, de la motion de M. Epp (Provencher): Que le projet de loi C-70, tendant à modifier la Loi de 1973 sur les allocations

Allocations familiales—Loi

familiales, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de l'amendement de M. Frith (p. 6625).

M. le Président: Je vois que le député d'Egmont (M. Henderson) demande la parole. Je croyais que c'était le député de Beaches (M. Young) qui avait la parole la dernière fois que la Chambre s'est penchée sur la question.

Des voix: Il n'est pas ici.

M. le Président: Dans ce cas, je donne la parole au député d'Egmont pour prendre part au débat.

M. George Henderson (Egmont): L'ironie du sort veut que nous traitions aujourd'hui du projet de loi C-70, monsieur le Président. En effet, le seul objectif de cette mesure est de réduire les montants que les mères touchent au nom de leurs enfants.

Depuis un jour ou deux, le gouvernement et le ministre ont jugé bon de permettre la vente d'un approvisionnement de thon avarié, risquant ainsi de porter atteinte à la santé des petits enfants. Au lieu de consacrer la journée à l'examen du projet de loi visant à réduire les allocations familiales, nous devrions étudier à fond toute cette affaire de thon avarié. Pour ce motif, je propose:

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

● (1230)

M. le vice-président: La Chambre a entendu le texte de la motion.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Qu'on appelle les députés.

Et la sonnerie s'étant arrêtée:

Le président suppléant (M. Towers): A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Prud'homme: Permettez-moi de vous souhaiter une bonne fin de semaine, monsieur le Président.